

# Polluants éternels : le rapport qui révèle l'étendue des dégâts

Le rapport officiel sur la contamination de notre environnement aux PFAS a été publié hier. Ces composés persistants et toxiques sont présents partout – air, eau, sol – sans dispositif de surveillance adéquat et sans procédé d'élimination éprouvé

Jean-Denis Renard  
jd.renard@sudouest.fr

Habituez-vous dès maintenant et prononcez « pifaces ». Méconnue du grand public, la vaste famille des composés chimiques rassemblés sous le générique PFAS va faire partie de votre univers pour longtemps. Mieux, ou plutôt pire, elle est déjà dans votre vie et dans celle de vos enfants et de vos proches. Sauf que vous ne le saviez pas. Les PFAS (per et polyfluoroalkylés), puisque c'est d'eux qu'il s'agit, sont partout. Dans l'air, dans les sols, dans l'eau, dans les aliments, en France comme au Groenland, dans la pampa argentine et sur les îles grecques.

Produites par l'industrie depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle pour leurs propriétés imperméables, anti-adhésives et anti-salissures, présentes dans d'innombrables objets du quotidien, ces molécules contaminent l'environnement. Leur composition allie le carbone et le fluor, une liaison qui jamais ne se brise. Aussi les dénomme-t-on « polluants éternels ». Et comme on continue à les disperser, ils s'accumulent. Et intègrent la chaîne alimentaire jusqu'au prédateur universel : l'homme.

En février dernier, le travail d'une équipe journalistique internationale, le « Forever pollution project », a accouché d'une carte interactive de la contamination aux PFAS des eaux – de surface et souterraines – du con-



Les PFAS, toxiques pour l'homme, sont partout : dans l'air, dans les sols et dans l'eau. Sans surveillance. STÉPHANE LARTIGUE/« SO »

## La région Nouvelle-Aquitaine n'est pas la plus touchée, loin de là

continent européen. Nos confrères du « Monde » l'ont mise en ligne. À l'examiner, la Nouvelle-Aquitaine n'est pas la plus touchée, loin de là. Bien moins que les vallées du Rhône ou du Rhin. Deux sites industriels à Pierre-Bénite, au sud de Lyon, ont fait parler d'eux via « Envoyé Spécial », diffusé sur France Télévisions en mai 2022 : Arkéma et Daikin Chemical. La préfecture du Rhône conseille d'ailleurs de ne pas consommer les œufs des poulaillers dans les communes proches.

Dans la région, la carte interactive mentionne tout de même des concentrations importantes de PFAS dans un puits à Mont, dans les environs de Lacq, en Béarn, où l'industrie lourde a élu domicile. Plus insolite, le taux considérable rapporté à La Tremblade, en Charente-Maritime, sur un échantillon d'eau souterraine daté de 2021. Laurence Osta Amigo, la maire de cette commune ostréicole, tombe des nues. « Je n'en ai ja-

mais entendu parler et je ne sais rien sur ce prélèvement. Je n'ai pas été contactée par les autorités. Je ne vois pas ce qui pourrait provoquer une pollution chez nous », réagit-elle.

### Un rapport tant réclamé

Ici comme ailleurs, le voile se déchire. Commandé en février 2022 par Barbara Pompili, alors ministre de la Transition écologique, un rapport officiel sur la contamination de notre environnement a été rendu public hier. Il était réclamé depuis des semaines par des associations – Robin des Bois, Générations Futures – et des parlementaires comme Nicolas Thierry, le député (EELV) de la Gironde. Dans un surprenant carambolage calendaire, celui-ci a finalisé la veille, le 13, une proposition de loi sur le sujet.

Épais de 90 pages, le rapport souligne les répercussions des PFAS sur la santé animale : « Toxicité hépatique et rénale, diabète, obésité, hypercholestérolémie, effets immunitaires, hématologiques et sur la reproduction, effets sur le développement neurologique et le développement des cancers chez les animaux exposés.

Les PFAS agissent comme des perturbateurs endocriniens », énumère-t-il. Interdit depuis 2020, l'un des PFAS les plus communs, le PFOA, a été reconnu substance préoccupante dès 2013 et classé « cancérigène possible pour l'homme ». Certains PFAS traversent la membrane placentaire et exposent le fœtus.

Au vu de ces menaces, les lacunes du dispositif de surveillance ne peuvent qu'éton-

## C'est un désert des connaissances et du suivi que dessine le rapport

ner. Elles prennent du relief au fil des pages. « La France ne réglemente aucun PFAS dans le contrôle des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine », est-il indiqué. « La réglementation française des émissions industrielles encadre encore trop peu les rejets en PFAS et leur suivi en banques de données est quasi inexistant. Il n'existe pas de réglementation européenne ni française por-

tant sur les PFAS dans les sols, ni de critères de qualité des sols pour les PFAS. La situation est identique en matière de qualité de l'air », est-il souligné un peu plus loin.

Les auteurs poursuivent. « Le traitement des PFAS présents dans les fumées ne semble actuellement pas pris en compte : pas de normes, pas de méthodes d'analyse. » « Depuis juillet 2020, la réglementation du Danemark a interdit l'usage des PFAS dans les emballages alimentaires. De telles dispositions n'existent pas en France. » « La mission n'a eu accès à aucune étude relative aux importations, productions et ventes de PFAS en France », etc. Au final, c'est un désert des connaissances et du suivi que dessine le rapport.

### Élimination hypothétique

L'absence de moyens déployés pour éliminer ces substances, ou du moins limiter leur dispersion, est tout aussi intrigante. « La plupart des stations d'épuration d'eaux usées urbaines ou industrielles, notamment biologiques, ne sont pas capables d'éliminer les PFAS », alerte le document. Il signale que la seule

méthode efficace consiste à incinérer ces composés. Mais la température requise fait débat. 900 °C ou 1 300 °C ? On ne sait pas. Dès lors, les fours vers lesquels sont dirigées les ordures ménagères risquent d'aggraver le mal en rejetant les polluants par voie atmosphérique, sans les avoir dégradés.

En conclusion, les rapporteurs incitent le gouvernement à agir sans délai. En mettant en œuvre le suivi qui fait défaut. Mais aussi en s'adossant à la proposition, formulée par cinq pays européens (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Suède et Norvège), de restreindre, voire de bannir les PFAS. Présenté le 17 janvier dernier par le gouvernement, probablement sur la base de ce rapport qui n'avait pas été divulgué, un plan d'action vise à documenter les dégâts. Nicolas Thierry, lui, veut aller plus vite et plus loin : interdire rapidement les PFAS dans les emballages alimentaires, instaurer un contrôle obligatoire sur l'eau potable et amorcer un vaste plan de dépollution sur le principe pollueur-payeur. « On connaît l'existence du problème depuis 2006, au moins. Qu'a-t-on fait ? », interroge-t-il.